

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de BRUX légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence Frédéric TEXIER, Maire de la Commune de Brux.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Mmes GAUCHON Clarisse, LACOSTE Murielle, PINTUREAU Stéphanie, REUSSE BOUCHER Nathalie, SAINT GEORGES Myriam, Mrs CHESNEL Bernard, DEBENEST Maxime, DOUCET Raymond, GROLLIER Louis-Marie, LUQUIAU Laurent, MORILLON Christian et WACHSMUTH Fabien

Absents : RAGOT Sylvain, ROUSSEAU Bernard

Pouvoirs :

Secrétaire de Séance : Myriam SAINT GEORGES

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2024

Début de la séance du conseil municipal à 20h.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2024, à l'unanimité.

042-2024 – SUBVENTION au profit L'Aide à Domicile en Milieu Rural de Valence en Poitou (ADMR)

Le Maire informe le conseil municipal que l'ADMR de Valence en Poitou a sollicité une subvention pour l'année 2024.

L'association demande une subvention à notre commune à la hauteur de **60 €**, par bénéficiaire de notre commune, ce qui représente **24 personnes**.

Le conseil municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 440 €**, à l'association ADMR de Couhé, commune déléguée de Valence-en-Poitou, pour l'année **2024**.

043-2024- RETROCESSION DU CITY STADE DE BRUX A LA COMMUNE DE BRUX PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Commission Finances & Juridique en date du 13 septembre 2023 ;

VU la Commission élargie Patrimoine bâti & naturel en date du 29 novembre 2023 ;

VU la délibération n° 17 du 5 mars 2024 sur la rétrocession des city-stades et des aires de jeux ;

CONSIDERANT que des erreurs techniques ont été relevées.

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes de la Région de Couhé avait décidé de lancer la réalisation d'équipements type city-stades ou d'aires de jeux sur les communes membres. Certains ont vu la réalisation de city-stades et d'autres plutôt des aires de jeux.

La Communauté de Communes avait réalisé ces équipements sur des terrains municipaux pour le compte des communes sur la base de la compétence "AUTRES COMPÉTENCES : culture/loisirs/sports : mise en œuvre d'une politique d'animation en faveur des plus jeunes et des moins jeunes du canton...", mais sans inscription dans l'intérêt communautaire c'est-à-dire sans que les biens soient nommément listés.

L'idée était de répondre aux besoins des jeunes et d'offrir des espaces ludiques adaptés en dehors du bourg centre de Couhé.

Les équipements ont été réalisés en deux phases prescrites par deux délibérations :

- 18 février 2014 pour une première phase de 201 655 € pour une tranche ferme pour la réalisation de 3 équipements city-stades (Brux, Payré et Voulon ainsi qu'une aire de fitness aux Iles de Payré).

- 24 mai 2016 pour une seconde phase concernant les 7 autres communes pour 394 677 € HT comme suit :

- City stade 24 x 12 à Ceaux en Couhé, Romagne, Chaunay et Couhé
- Aire multi-jeux d'espaces ludiques à Anché, Chatillon et Vaux en Couhé

La dernière tranche avait fait l'objet d'un marché de travaux assortie d'une période de garantie-maintenance de 5 ans, prenant donc fin en 2022.

Le total final des investissements est détaillé dans le tableau ci-dessous :

<i>Commune</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant HT</i>
Romagne	City stade	57 832.40 € HT
Chaunay	City stade	60 827.60 € HT
Couhé	City stade + terrain de pétanque	93 690.21 € HT
Ceaux en Couhé	City stade	53 532.04 € HT
Vaux en Couhé	Aire de jeux + fitness	44 615.90 € HT
Chatillon	Aire de jeux	35 462.40 € HT
Anché	Aire de jeux	48 716.80 € HT
Brux	City stade	57 406.42 € HT
Payré	City stade + fitness	86 841.72 € HT
Voulon	City stade	57 406.42 € HT

Ces équipements ont été réalisés dans l'intérêt des communes membres de la Communauté de Communes de la Région de Couhé et sur des terrains communaux. Bien que figurant à l'inventaire de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, ils ne sont pas d'intérêt communautaire car non repris dans les statuts et il semble donc légitime que les communes puissent bénéficier de leur retour.

Après avis de la commission Finances & Juridique et de la commission Patrimoine Bâti et Naturel, il est proposé de restituer ces équipements aux communes concernées à vil prix (euro symbolique) à l'exception des installations à Couhé (à proximité du pôle sportif communautaire) et aux Iles de Payré qui seront conservées car situées sur des ensembles ou des sites communautaires.

Ces cessions seront constatées via les numéros d'inventaire ci-après.

Budget	N° inventaire	Code du bien	Désignation	Valeur initiale	Date d'entrée
EPCI - Communauté de C.			*city		
EPCI - Communauté de C.	2014 CITY STADE	90003345880031	COUHE - Terrains multisports - City stade	207 753,25 €	15/05/2014
EPCI - Communauté de C.	2015 PLATEFORM	9000455314003C2	COUHE - City stade plateforme	8 593,34 €	15/05/2015
EPCI - Communauté de C.	2016 ETUDE CITY	90003343990031G	COUHE - CITY STADES - NOTE HONORAIRE	1 200,00 €	27/10/2016
EPCI - Communauté de C.	2016 FI CITY STAD	90004455000031a	COUHE - City stades	1 713,00 €	19/10/2016
EPCI - Communauté de C.	2017045CONSAUTR	2017045CONSAUTR	COUHE - CITYSTADES	473 612,82 €	08/05/2017
				692 872,41 €	

Etant donné que la Communauté de Communes garde le city-stade de Couhé, le terrain de pétanque et les installations de l'aire des Iles de Payré, les inventaires impactés seront donc :

- 2014CITYSTADE = 207 753.25 – 207 753.25 = 0 €
- 2017045CONSAUTR = 473 612.82 – 361 184.57 = 112 428.25 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- VALIDE la rétrocession des aires de jeux et des city-stades à vil prix (€ symbolique) des communes comme suit à l'exclusion de l'aire fitness aux Iles de Payré, du terrain de pétanque et du city-stade de Couhé qui restent dans le giron communautaire car situés sur des zones d'intérêt communautaire
- VALIDE la sortie de l'inventaire des biens selon les modalités comme suit :

Budget	V N° inventaire	V Code du bien	Désignation	Valeur initiale	Date d'entrée
EPCI - Communauté de C...			*city		
EPCI - Communauté de C...	2014 CITY STADE	90003345880031	COUHE - Terrains multisports - City stade	207 753,25 €	15/05/2014
EPCI - Communauté de C...	2015 PLATEFORM...	9000455314003C2	COUHE - City stade plateforme	8 593,34 €	15/05/2015
EPCI - Communauté de C...	2016 ETUDE CITY ...	90003343990031G	COUHE - CITY STADES - NOTE HONORAIRE...	1 200,00 €	27/10/2016
EPCI - Communauté de C...	2016 FI CITY STAD...	90004465000031a	COUHE - City stades	1 713,00 €	19/10/2016
EPCI - Communauté de C...	2017045CONSAUTR	2017045CONSAUTR	COUHE - CITYSTADES	473 612,82 €	08/06/2017
				692 872,41 €	

Etant donné que la Communauté de communes garde le city-stade de Couhé, le terrain de pétanque et les installations de l'aire des Iles de Payré, les inventaires impactés seront donc :

- 2014CITYSTADE = 207 753.25 – 207 753.25 = 0 €
- 2017045CONSAUTR = 473 612.82 – 361 184.57 = 112 428.25 €
- AUTORISE le Président à signer tout document utile à cette affaire

VU la réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou en date du 17 septembre 2024, visant à rétrocéder les citystades et des aires de jeux, aux communes de l'ancienne communauté de communes de la région de Couhé, au prix de l'€ symbolique,

Le Maire ayant exposé les faits, invite le conseil municipal à décider ce qui suit :

- **ACCEPTER** la rétrocession du city stade de Brux, pour l'€ symbolique
- **AUTORISE** Le Maire à signer tout document utile à cette affaire

044-2024 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de la saisie de deux titres du Syndicat Energies Vienne en 2022, une erreur d'imputation a été réalisée, les titres ont été affectés à tort au 167, afin d'effectuer la correction il est nécessaire de prendre une décision modificative comme suit :

Investissement Dépenses	Art 167	256 325.95 €
Investissement Recettes	Art 13258	106 673.67 €
Investissement Recettes	Art 168758	149 652.28 €

Le conseil accepte à l'unanimité.

045-2024 –AVIS SUR DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE : PROJET DE CREATION DE LA LIAISON SOUTERRAINE A 225 000 VOLTS ENTRE LE FUTUR POSTE ELECTRIQUE DE GALLAIS ET LE POSTE DE ROM

M. Le Maire présente le projet de liaison souterraine à 225 000 volts entre le futur poste électrique de Gallais et le poste de Rom.

Après avoir pris connaissance du tracé de la ligne souterraine THT de 225 000 volts sur la commune de Brux et de la présentation de RTE : « La traversée de Brux se fait à travers champs et chemins communaux et comprend le franchissement de la RD 98 », le Conseil Municipal souhaite porter à connaissance les observations suivantes :

Le tracé de la ligne THT partage le territoire communal en le traversant du Sud au Nord sur une distance d'environ 3 km

Son parcours s'inscrit à proximité d'habitations, d'exploitations agricoles, d'élevages, à moins de 50 mètres de la première habitation

L'environnement géologique, physique, humain et économique de notre commune, incite le conseil à rappeler qu'à une distance de moins de 500 m du tracé envisagé sont recensés :

- 4 hameaux ou groupements d'habitations : Lapiteau, Chez Fouché, Faudret, Vriller
- 1 installation industrielle Régime en vigueur de l'établissement : Autorisation
- 1 cabanon relais de nos chasseurs sur le tracé lui-même.

Vu le rapport n° [506 \(2009-2010\)](#) de M. [Daniel RAOUL](#), sénateur, fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, déposé le 27 mai 2010, émettant des doutes quant aux impacts négatifs des ondes électromagnétiques sur la santé humaine,

Vu le rapport n° 23024 du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire de décembre 2023 "*Caractérisation de l'impact sur les activités d'élevage des antennes téléphoniques, installations électriques et éoliennes*" établissant les impacts des ondes électromagnétiques sur la santé animale ;

Vu le dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique déposé par RTE, pour la construction de la liaison souterraine à 225 000 volts du futur poste électrique de Gallais jusqu'au poste de Rom

Considérant la proximité de nombreuses habitations et exploitations agricoles et d'élevage avec le tracé de la liaison souterraine ; et par conséquent les incidences que pourrait avoir ce projet sur la santé des habitants et la viabilité du tissu économique le conseil émet les plus grandes réserves sur son innocuité.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 13 pour, 0 contre, 0 abstention

- **Se prononce contre le projet actuel et SOUHAITE que celui-ci évite la proximité immédiate**

(moins de 500 m) des lieux de vie et industriels.

- **AJOUTE qu'il portera une attention particulière à la prise en compte des observations qu'il transmettra aux communes concernées par ce projet**

046-2024 – PROPOSITION D'EXONERATION DE LOYERS SUR 2 MOIS POUR LE MULTISERVICES

Le Maire informe le conseil municipal des difficultés rencontrées par le Multiservices de Brux, qui loue les locaux 400 € par mois. Par solidarité le Maire propose au conseil municipal une exonération de loyer sur 2 mois (*novembre et décembre 2024*), afin de permettre au Multiservices de se reconstituer une trésorerie.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter l'exonération des loyers de novembre et décembre 2024, au profit du Multiservices

INFORMATIONS DIVERSES

Point sur les commissions

→ Cimetière

Christian MORILLON informe de la révision du règlement du cimetière ainsi que la modification des tarifs, il présente les modifications du règlement et des tarifs. Le nouveau règlement sera soumis au vote du conseil municipal lors d'une prochaine séance.

→ Voirie

Louis-Marie GROLLIER informe que la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a réalisé des travaux de « patas » sur la commune ainsi qu'une réfection de route sur la voie communale reliant la départementale et la Raffinière. Cependant une buse a été mise à un mauvais emplacement. La route de mémageon et le petit parking en haut de la cité du Carémeau n'ont pas été fait alors que c'était prévu.

Point sur le personnel

Le cantonnier est malade ordinaire pendant 15 jours, au besoin la commune fera appel à des auto-entrepreneurs pour effectuer le travail à faire.

Point fibre optique

Le Maire informe que l'objectif de fin 2025 à relier tous les villages est maintenu. Orange informe qu'il y aura seulement deux sous-traitants pour la réalisation des travaux.

Révision PLUI

Le jeudi 17 octobre 2024, Le Maire, le Premier adjoint et la secrétaire ont un rendez-vous avec le bureau d'étude et la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, afin de travailler sur les cartes, et de la faisabilité des projets des communes concernant la révision du PLUI.

Visite de la station d'épuration par l'université de Poitiers le 16 octobre 2024 de 10h à 11h

Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le mercredi 4 décembre 2024 à 12h30, les personnes qui souhaitent aider son les biens venus.

Bulletin municipal 2025

Un devis a été réalisé pour l'impression des bulletins municipaux, le bulletin municipal sera réalisé par la secrétaire.

Projet installation poêle à granulés

Trois devis ont été réalisés pour installer un poêle à granulés à la mairie.

Projet achat barrière pour mettre au stade

Afin de protéger le stade un projet de mettre une barrière à l'entrée du parking est en réflexion pour un coût d'environ 280 €.

Projet création double liaison électrique souterraine à 90 000 volts, ROM-CIVRAY

Dans le prolongement de la délibération n°045/2024, nous venons d'apprendre qu'une double ligne de 90 000 volts soit 180 000 volts allait traverser la commune en provenance de Civray vers Rom nous vous tiendrons informé des futurs développement du projet.

Dates réunion du conseil municipal novembre et décembre 2024

Le jeudi 14 novembre 2024 et le mardi 17 décembre 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Débats sur les travaux 2025

-sécurisation en ruine de la ferme de l'étalon

-toiture de la grange la ferme de l'étalon

-musée : réparation urgente du toit de la chaufferie, enduit pignon du musée et de la façade donnant sur le vival

Nous remercions Raymond DOUCET d'avoir proposé de remanier le toit du cabanon du cimetière

Fin de séance 22h00

Le Maire,

Frédéric TEXIER



La secrétaire de séance,

Myriam SAINT GEORGES

